









PRESS KIT June 18, 2019

1/ Press Release 2/ Mayors for Mayoral Climate Action 3/ Reasons for our Action 4/ International Context 5/ Letter of notice 6/ Presentation of cities and associations 7/ Annexes: Partners & Allies

#MairesPourLeClimat #TerritoiresQuiSeDéfendent







1/ Press Release June 18, 2019

1.5C : 14 Cities and 4 Associations Criticize Total for Failure to Uphold its Duty to combat Climate Change

Following a meeting with a team from Total and the company's CEO, 14 cities and the organizations Notre Affaire à Tous, Les Eco Maires, Sherpa, and Zea are calling on Total to conform its practices to the law "*devoir de vigilance*" by taking certain measures necessary to fight climate change.

On October 23rd 2018, the 13 cities and the 4 associations aforementioned above challenged Total after the corporation released a plan of vigilance that failed to mention climate change. This omission is in direct contradiction to its legal obligation to undertake the actions necessary to prevent both human rights violations and environmental problems caused by its activities.

The global cost of adapting to climate change in the coming years will amount to billions of dollars, according to a report from UN Environment. The cities will have to shoulder most of this burden. Thus citizens are victims of a double crime, in being the first to be impacted by climate change while also having to cover most of the cost. Facing this injustice, citizens and their communities are asking Total to bear some responsibility.

If Total's new plan, published in March 2019, mentions climate change, the proposals announced are insufficient to comply with the Paris Agreement. A meeting among representatives of the associations concerned, cities, and Total on June 18th led to no major changes being made to the plan.

If on September 18th, three months from now, Total has not taken adequate measures to reduce their gas emissions, the cities, as well as the aforementioned organizations mentioned above will take Total to court for failure to comply with the law and uphold the commitments they agreed upon during COP21.

Press Contacts:

Marie Pochon, General coordinator, Notre Affaire à Tous, marie@notreaffaireatous.org 0652261941
Me Sébastien Mabile, Seattle Avocats Cabinet, smabile@seattle-avocats.fr , 06 62 65 35 19
Maud Lelièvre, General Delegate des Eco Maires, i.andrieu@ecomaires.com , 06 85 64 27 26
Lucie Chatelain, Advocacy Officer, Sherpa lucie.chatelain@asso-sherpa.org 06 47 11 65 06
Jean Ronan Le Pen, Co-president, ZEA jrlepen@gmail.com 06 08 04 76 53









2/ Mayors for Climate Regulations

The global temperature today has reached above 1 C and the effects of climate change are already visible in the communities in which we are elected: more frequent and violent environmental disasters, increased temperatures spikes, melting of icebergs and ice caps, rising ocean levels, forest fires, deterioration of standards of living...tomorrow, it will be too late.

We are limiting our gas emissions so that future generations can live on the same Earth as their parents. The responsibility to comply with the Paris Agreement's objective of remaining below 2C must be shared by all, especially by those who are historically responsible for the problem.

Cities and their residents cannot be expected to shoulder this burden alone.

25 international organizations are responsible for more than 50% of all global emissions. Total is a part of those 25.

As a major energy corporation, Total is the only one originally responsible for 0.9% of global emissions. Its engagement in climate change reducing actions should be on par with its political and economic history.

By not limiting its gas emissions to help keep global temperatures below 1.5 C, Total is failing to comply with the Paris Agreement. While today's youth are doing their part politically and economically to ensure that they do not have to live in a stove, Total is continuing to invest billions of euros in fossil fuels instead of more environmentally friendly options.

Time is of the essence. In 30 years, we should live in a carbon neutral world, in which residual emission will be fully offset. In these conditions, why continue to invest in gas and petroleum research which will increase fossil fuels well before 2050?

It is our responsibility to guarantee to the next generations the chance to grow up without having to live with the catastrophic effects of uncontrollable rising temperatures, and the costs of our passivity.

These are the reasons why on June 18, 2019, we are calling all elected officials to join us as we demand that Total rapidly lower their emissions to limit global temperatures to 1.5 C.

<u>Signatories:</u> Christian Métairie, Mayor of **Arcueil**, Jean-René Etchegaray, Mayor of **Bayonne**, Clément Rossignol Puech, Mayor of **Bègles**, Alain Fabre, Mayor of **Bize-Minervois**, Daniel Lefort, Mayor of **Champneuville**, Michaël Latz, Mayor of **Correns**, Gérard Cosme, President of **Est Ensemble**, Damien Carême, Mayor of **Grande-Synthe**, Eric Piolle, Mayor of **Grenoble**, Vanessa Miranville, Mayor of **La Possession**, Pierre Aschieri, Mayor of **Mouans-Sartoux**, Patrick Jarry, Mayor of **Nanterre**, Stéphane Blanchet, Mayor of **Sevran** et Jean-Pierre Bouquet, Mayor of **Vitry-le-François**









3/ Reasons for our action

In December of 2015, the international community adopted the Paris Accords, which stated, among other things, the intention to keep global temperatures at around 1.5 C, and well below 2 C. This was accepted by the GIEC in 2018, who also warned that while controlling the rise of temperatures was possible, CO2 emissions would have to decrease drastically until 2030 (-45%) to attain carbon neutrality in 2050.

With this in mind, the GIEC has tried to stop corporations from exploring and exploiting hydrocarbon to attain carbon neutrality, by asking that they radically revise their investment politics and disengage from fossil fuels.

We ask Total to prove that they are contributing to and heeding the Paris Accords. A report titled "*Total : la stratégie du chaos climatique*" by Notre Affaire à Tous, 350.org, and the Amis de la Terre shows that Total's efforts are merely a mirage. Indeed, Total's promises and subsequent economic model are incompatible with the objectives of the Paris Accords.

Following a meeting on June 18th between Total and organizations and cities involved, Total has not shown any motivation to change.

Concerned parties are willing to take further action against Total to remind them that no one is above the law if they continue their current ways.









4/ International Context

In 2014, the Carbon Major Report from Richard Heede asserted that 90 companies are responsible for 63% of global emissions since 1751. In July 2017, a new report established that 100 companies are responsible for more than 70% of all emissions since 1988. Despite having knowledge of their negative impact on the environment, these businesses continue their ignorant and exploitative activities.

In the United States, many major cities such as New York, San Francisco, and Oakland among others have already taken action against major organizations, including Total.

Other countries have also taken notable judicial action. This is seen with the victory of Urgenda in The Netherlands, DeJusticia against the Colombian Government, and farmers in Pakistan. In Europe, ten families from France, Portugal, Germany, Italy, Romania, Kenya, and Fiji accompanied by the Climate Action Network react by asking European institutions to protect their fundamental rights and to engage in the issues surrounding climate change.

The current response against Total by concerned cities and associations is a part of a global movement, aimed at making companies recognize the role they have played in climate change and convincing them to reduce gas emissions.









5/ Letter of notice



Monsieur Patrick Pouyanné Président Directeur Général Total SA Tour Coupole - 2 place Jean Millier 92078 Paris la Défense cedex

Par courrier recommandé avec AR

Paris, le 19 juin 2019

N/Réf : Devoir de vigilance / Total SA

Mise en demeure - article L. 225-102-4.-I et II du code de commerce

Monsieur le Président Directeur Général,

Nous venons vers vous en nos qualité de conseils de Christian Métairie, Maire d'Arcueil, Jean-René Etchegaray, Maire de Bayonne, Clément Rossignol Puech, Maire de Bègles, Alain Fabre, Maire de Bize-Minervois, Michaël Latz, Maire de Correns, Daniel Lefort, Maire de Champneuville, Gérard Cosme, Président de l'établissement public territorial Est Ensemble, Damien Carême, Maire de Grande-Synthe, Eric Piolle, Maire de Grenoble, Vanessa Miranville, Maire de La Possession, Pierre Aschieri, Maire de Mouans-Sartoux, Patrick Jarry, Maire de Nanterre, Stéphane Blanchet, Maire de Sevran et Jean-Pierre Bouquet, Maire de Vitry-le-François, (ensemble *les collectivités*) ainsi que des associations Les Eco Maires, Notre Affaire à Tous, Sherpa et Zéa (ensemble *les associations*).

Ces quinze collectivités, chacune exposée à des degrés divers aux effets du changement climatique, et quatre associations qui se sont données pour mission de protéger l'environnement ou de prévenir les dommages environnementaux perpétrés par les acteurs économiques, nous ont mandatés afin de vous mettre en demeure de respecter les obligations légales qui s'imposent à votre groupe en matière de devoir de vigilance et de risque climatique.

L'article L. 225-102-4.-I du code de commerce vous oblige à établir, mettre en œuvre de manière effective et publier un « plan de vigilance », lequel :

« comporte les mesures de vigilance raisonnable propres à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement, résultant des activités de la société et de celles des sociétés qu'elle contrôle (...) ainsi que des activités des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, lorsque ces activités sont rattachées à cette relation. »

Ce plan doit notamment comporter :

« 1° Une cartographie des risques destinée à leur identification, leur analyse et leur hiérarchisation ; (...)

« 3° Des actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves (...)».

seattle-avocats.fr

Société d'avocats au Barreau de Paris Selarl au capital de 5000 euros Palais P 206 Siret 814 844 759 RCS PARIS 1, rue Ambroise Thomas 75009 Paris T. +33 (0)1 44 29 77 77 F. +33 (0)1 45 02 85 61









En mars 2018, conformément à ces dispositions, votre Groupe a publié un premier « plan de vigilance » dans son « *Document de référence 2017* ». Cependant, celui-ci n'apparaissait pas conforme aux exigences légales.

En effet, la cartographie des risques publiée ne mentionnait pas les risques liés au changement climatique résultant de la hausse globale des émissions de gaz à effet de serre (ci-après « GES ») découlant de vos activités. Ensuite, ce plan ne comportait aucune action adaptée d'atténuation des risques et de prévention des atteintes graves qui résultent du changement climatique.

Dans un esprit de dialogue, tel qu'il ressort des dispositions l'article L. 225-102-4.-I du code de commerce qui encouragent la construction du plan de vigilance « avec les parties prenantes de la société », nos clients vous ont interpellé sur les lacunes susmentionnées, par lettre recommandée avec accusé de réception en date du **22 octobre 2018.**

Aussi, le 20 mars 2019, votre société a publié un second « plan de vigilance » intégré au document de référence 2018, lequel identifie désormais explicitement le changement climatique au sein de la cartographie des risques.

Toutefois, votre groupe s'est contenté d'identifier et de définir ce risque comme « un risque global pour la planète qui est le résultat d'actions humaines diverses dont la production et la consommation d'énergie », sans procéder à l'analyse et à la hiérarchisation de ce risque par rapport aux activités du groupe, de ses fournisseurs et sous-traitants.

Votre société n'a pas plus tiré les conséquences de l'identification du risque climatique et n'a toujours pas établi, mis en œuvre de manière effective ni publié les « *actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves* » à la santé et la sécurité des personnes, à l'environnement et aux droits humains correspondantes.

En particulier, en matière d'identification des risques, votre plan de vigilance ne prend pas en compte les émissions de GES résultant du cycle de vie des produits que vous commercialisez (relevant du « *scape 3* »), identifiées dans la déclaration de performance extra-financière prévue à l'article L.225-102-1 du code de commerce. Ces émissions constituent pourtant un facteur essentiel de la contribution du groupe Total au réchauffement climatique. Les risques d'atteintes graves résultant du changement climatique qui ressortent clairement du dernier rapport spécial du Giec d'octobre 2018¹ ne sont pas identifiés par votre plan.

En matière d'actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves, votre plan de vigilance ne permet pas de garantir que votre groupe s'aligne sur une trajectoire compatible avec l'objectif de l'Accord de Paris. Adopté le 12 décembre 2015, il prévoit de limiter le réchauffement climatique « nettement en dessons de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et en poursuivant l'action menée pour limiter l'élévation de la température à 1,5°C ». Le respect de cet objectif et le seul qui permette de prévenir les atteintes graves à l'environnement, à la santé et la sécurité des personnes et aux droits humains, tels qu'elles ressortent du demier rapport spécial du Giec. Il résulte de ce rapport que les mesures annoncées dans votre plan de vigilance concernant vos émissions de GES sont bien en deçà des efforts de réduction des émissions de GES nécessaires, à l'échelle de votre entreprise, au respect de l'Accord de Paris. Le rapport publié le 28 mai 2019 par plusieurs ONG révèle clairement l'inadaptation de votre plan pour respecter les Objectifs du Développement Durable et ceux ressortant de l'Accord de Paris.

¹ Rapport spécial du Giec sur les "impacts d'un réchauffement climatique global de 1,5°C par rapport à 2°C et aux trajectoires d'émissions de gaz à effet de serre à suivre pour limiter le réchauffement à 1,5°C dans le cadre plus général du développement durable et de l'éradication de la pauvreté" (octobre 2018).





*Sherpa



Vous reconnaissiez d'ailleurs vous-même le 6 novembre 2018 que votre stratégie « *nous mène à un réchauffement compris entre 2 et 2,5*°C »².

Nos mandants souhaitent vous rappeler les conséquences particulièrement graves et irréversibles d'un réchauffement d'une telle ampleur.

Votre second plan ne reflète donc toujours pas l'exercice d'une vigilance raisonnable de la part de votre groupe, à la hauteur de la part de responsabilité de Total dans le réchauffement climatique.

Le dialogue engagé avec nos clients n'a pas permis de lever leurs doutes quant au respect, par votre groupe, de l'objectif de limiter le réchauffement climatique dans des proportions telles qu'elles ne causent pas de dommages graves aux territoires sur lesquels ils exercent leurs compétences et aux intérêts environnementaux qu'ils se sont donné pour mission de défendre.

En conséquence, nous vous mettons en demeure de respecter les obligations prévues à l'article L.225-102-4 I du code de commerce en publiant un nouveau plan de vigilance, dans un délai de trois mois à compter de la réception de la présente, laquelle vaut mise en demeure au sens de l'article L225-102-4 II du code de commerce.

Ce nouveau plan devra notamment comprendre, sans préjudice des autres mesures qui pourront être identifiées :

- Une identification du nisque résultant des émissions de GES générées par l'usage des biens et services que votre groupe produit,
- Une identification des risques d'atteintes graves tels qu'ils ressortent du dernier rapport spécial du Giec d'octobre 2018,
- Les actions adaptées permettant de garantir que votre groupe s'aligne sur une trajectoire compatible avec un réchauffement climatique « *nettement en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et en poursuivant l'action menée pour limiter l'élévation de la température à 1,5°C* » sans prendre en compte l'éventuel recours à des technologies dont le déploiement reste soumis à de multiples contraintes et à de lourdes incertitudes.

A défaut, nous serions alors contraints de saisir la juridiction compétente pour lui demander de vous enjoindre, le cas échéant sous astreinte, de vous mettre en conformité avec les exigences légales.

Nous restons naturellement à la disposition de celui de nos Confrères que vous voudrez désigner dans ce dossier et à qui vous pouvez communiquer la présente.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président Directeur Général, en l'assurance de notre respectueuse considération.

Sébastien MABILE	François de CAMBIAIRE
smabile@seattle-avocats.fr	fdecambiaire@seattle-avocats.fr

² Intervention de M. Pouyanné au Positive Investors Forum, à Paris le mardi 6 novembre 2018.









6/ Presentation of Cities and Associations

CITIES

Arcueil, Bayonne, Bègles, Bie-Minervois, Champneuville, Correns, Est-Ensemble – Grand Paris, Grande-Synthe, Grenoble, La Possession,

Mouans-Sartoux,

Nanterre,

Sevran,

Vitry-le-François

ASSOCIATIONS

Notre Affaire à Tous, in France, **Notre affaire à Tous** is an "association loi 1901" that makes law a subject as well as a tool for mobilization to protect the environment and its inhabitants. The association works for global climate justice and environmental rights, with the objective to initiate and accompany judiciary movements.

Les Eco Maires, the association Les Eco Maires, founded in 1989, brings together mayors and other elected officials that have a vested interest in sustainable development as well as territories in order to protect the environment. The group now counts over 2000 participating French communities, as well as some committees in Africa. The association uses a methodological and institutional approach by rewarding working examples and by proposing similar actions to mayors and presidents of the EPCI.









Sherpa, Sherpa is an "association loi 1901" created in 2011, with the mission of fighting against forms of impunity connected with global economic exchanges while defending victims of economic crimes. The associations hopes to build a world where law is a service used by a just economy.

ZEA, asserts that in order to assist conservation efforts as well as limit global warming, the oceans must be protected. This is why we are seeking to prohibit prospective exploitation of fossil fuels at sea. We are blocking offshore petroleum permits, useless projects tied with hydrocarbon, and we are lobbying to protect the oceans, the climate, as well as lobbying against ocean pollutants.

7/ ANNEXES: partenaires & alliés



Fondation France Liberté - Danielle Mitterrand

















Réseau Français des Etudiants pour le Développement Durable



France Nature Environnement